

# LIGUE REGIONALE DE VOITURES RADIO-COMMANDEES

## LIGUE 2

### COMMISSION TERRAIN

#### 22 MARS 2009

### FLEP - CARRIERES-SOUS-POISSY

Etaient présents :

Pour la commission terrain :

- Alain BOURDERON
- Gilles HAMONIAUX
- François NIRONI
- Jean-Pierre LE GALL

Pour le FLEP :

- Alain GORIN

#### *Sécurité du circuit*

L'ensemble des postes de ramassage sont validés à l'exception de :

**Poste 8 – Table à 2 niveaux:** Déplacement du poste de ramassage vers l'intérieur du circuit afin de permettre au ramasseur de voir les voitures arriver. Réalisation d'une dalle béton sur le dessus de la première marche afin d'éviter les « coups de raquette » et ainsi limiter les fautes obligeant le ramassage à la réception de cette double table.





**Poste 9 – Virage relevé 2 :** Pour limiter l'intervention du ramasseur lorsque les voitures sont bloquées à l'intérieur de la corde hors du tracé, créer une rampe en terre à 2 mètres de la corde pour permettre aux voitures de se dégager sans intervention du ramasseur.



**Entrée de la zone de ravitaillement :** Afin d'éviter qu'une voiture « s'envole » sur la bordure de parpaings délimitant l'entrée de la zone de ravitaillement et la ligne droite et vienne percuter les mécanos dans la zone de ravitaillement, protéger cette bordure par un pneu.



### *Podium*

#### **Escalier d'accès au podium :**

- ✓ Consolider la rampe dans sa partie haute.
- ✓ Vérifier l'état des marches et consolider si nécessaire.
- ✓ Protéger le dessus de la rampe, principalement la plaque de renfort et les vis apparentes.



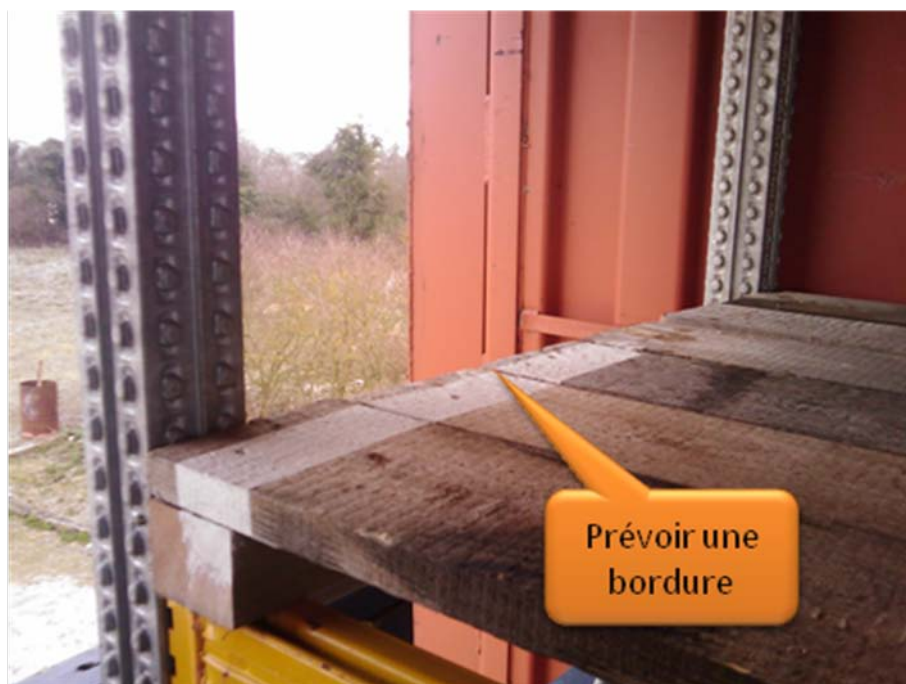
### **Transition escalier-podium :**

Recouvrir la transition entre l'escalier et le podium afin d'éviter toutes blessures pouvant être causées par les arêtes métalliques vives.



### **Podium :**

- ✓ Consolider et rehausser le sol du podium.
- ✓ Prévoir une bordure en bois de chaque côté des étagères à radios afin d'éviter que les émetteurs puissent tomber du hauts du podium.



***Rappel :***

Lors des compétitions, un barrièrage efficace devra être mis en place afin de protéger les spectateurs et de les empêcher d'accéder à la piste.

En outre, la commission rappelle que le règlement TT 1/8 de la FVRC prévoit que le circuit doit comporter un minimum de 50% de terre, que toute ligne droite supérieure à 10 mètres doit être obligatoirement en terre et chaque surface artificielle doit avoir une longueur maximum de 10 mètres.

Toutefois la commission note les efforts réalisés par le FLEP pour améliorer la qualité du revêtement.